

# **PROCES VERBAL**

## **DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du Vendredi 15 Octobre 2010**

*Le Conseil Municipal s'est réuni le quinze octobre 2010 sur la convocation du Maire en date du neuf octobre 2010.*

*Tous les conseillers étaient présents, exceptés, Mr LEGRAIN Frédéric, excusé, et Mr BLANC Frédéric et Mr MEUNIER Yannick, absents.*

*Mme DUQUET Karine lit le PV de la réunion du 19 Septembre 2010 : celui-ci est adopté à l'unanimité.*

*Mme HUNSINGER Marie-Pierre est élue secrétaire de séance.*

#### **Personnel communal : assurance des risques statutaires**

Le Maire rappelle que la commune de Lavernay a, par délibération du 19/03/2010, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application de textes régissant le statut des agents, en application de l'art 26 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14/03/1986.

Le maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité de Lavernay les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

- Vu le décret n° 86-552 du 14/03/1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4ans à compter du 01/01/2011
- Préavis: adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.
- Régime : contrat en capitalisation sans reprise des antécédents (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager)
- Conditions :
  1. Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : franchise en maladie ordinaire : 10 jours et taux à 3,90%
  2. Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : franchise en maladie ordinaire : 10 jours et taux à 1,05%

Article 2 : l'organe délibérant autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions et tout acte y afférent.

#### **Convention halte-garderie « Les Crokinous »**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Président du SIVOM de Franois – Serre-les-Sapins concernant le financement de la halte-garderie « Les Crokinous ». Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas participer au financement des « Crokinous ».

**Projet de création d'un service d'assainissement non collectif (SPANC)**

Suite à une réunion organisée par le SIEVO, où celui-ci a proposé d'organiser un service public d'assainissement non collectif avec contrôle des installations, le Maire informe le Conseil Municipal que la commune, compétente dans ce domaine, rencontre des difficultés pour la mise en place de ce contrôle. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de revoir le dossier en 2011.

**Délibération fiscale : taxe d'habitation**

M. le Maire expose les nouvelles modalités pour la taxe d'habitation. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 8 voix pour, 3 abstentions, de ne pas instaurer de taux d'abattement pour la taxe d'habitation.

**Aménagement de la source du Bochet : ouverture de crédits supplémentaires au C / 2315**

M. le Maire expose que suite à des travaux supplémentaires pour l'aménagement de la source du Bochet, il y a lieu d'ouvrir des crédits au C / 2315. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (10 voix pour, 1 abstention) d'ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 400.00 €

Cette somme sera prélevée sur l'excédent du budget de fonctionnement 2010.

C / 2315 :	+ 400.00 €
C / 021 :	+ 400.00 €
C / 023 :	+ 400.00 €

**Emploi agent d'entretien : répartition des charges entre le budget communal et le budget assainissement**

M. le Maire expose que l'agent d'entretien effectue des heures pour la commune et pour la station d'épuration. Pour répartir les charges sur les 2 budgets il y a lieu de fixer le principe de la répartition. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que toutes les dépenses se rapportant à l'emploi d'agent d'entretien seront réparties pour 3/7<sup>ème</sup> sur le budget communal et pour 4/7<sup>ème</sup> sur le budget assainissement.

**Compte-rendu de la commission voirie**

M. BOUJU Bruno lit le compte-rendu de la commission voirie.

Réalisation d'une place de retournement : 4 pour, 1 contre, 6 abstentions.

Afin de diminuer la vitesse dans le village des panneaux indicateurs de vitesse pourraient être éventuellement installés. Cependant ce dossier n'est encore qu'une piste compte-tenu du coût que cela engendrerait.

Les travaux de voirie dans le village commenceront le 25 Octobre 2010.

**Compte-rendu commission loisirs**

M. BOUJU Bruno lit le procès-verbal de la commission loisirs. Le Conseil Municipal remercie les associations pour les activités qu'elles proposent en particulier celles qui s'occupent des jeunes et de l'animation du village.

**Organisation des festivités de fin d'année**

11 Novembre 2010 : cérémonie au Monument aux Morts à 11H30, suivie d'un apéritif  
Décorations de Noël : les illuminations devraient être installées avant le 1<sup>er</sup> Décembre 2010 par M. MILLERET. L'achat d'autres décorations de Noël est proposé pour 2011.  
Le repas des Anciens est fixé le 18 Décembre 2010, seront invitées les personnes nées avant 1950.  
Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 07 Janvier 2011 à 19H00. Ils seront suivis d'un buffet campagnard.

**Questions diverses**

Les panneaux photovoltaïques sont branchés et produisent de l'électricité depuis le 08 Octobre 2010.

L'antenne de télévision pour les logements au-dessus de l'école devra être changée pour capter la télévision numérique.  
A la demande des locataires CHEVALLIER Jordan et DONVAL Elodie, le Conseil Municipal accepte l'achat d'une hotte aspirante. Les locataires se chargeront de l'installer.

Une réunion de la commission développement durable est prévue le mercredi 17 Novembre 2010 à 20H30.

Des contrôles sur les bornes incendie ont été effectués par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs). Une borne défectueuse a été repérée rue du Bochet. M. SEGUIN Didier est chargé de prendre contact avec le SIEVO pour trouver une solution.

L'animatrice du RFAM (Relais Familles Assistantes Maternelles) remarque que les permanences organisées à Lavernay, pour les assistantes maternelles, n'ont pas eu d'écho auprès de celles-ci. Si aucune assistante maternelle ne se présente la prochaine fois les permanences seront supprimées.

L'Association RécréAction demande une subvention pour un voyage linguistique en Angleterre. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23H28  
La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 19 Novembre 2010**